

Projet #361:

Unité de fabrication de vêtements de protection individuelle



Contact : M. Bahi Rachid

Division: Industries de textile

06 18 22 76 23

rbahi@mcinet.gov.ma

Description du projet



Unité de fabrication de vêtements de protection individuelle pour diverses utilisations notamment le secteur médical (i.e. blouse de médecin, d'infirmière...)

Filière

Industrie pharmaceutique

Sous-filière

Dispositifs médicaux



Indicateurs financiers (indicatif)

Investissement potentiel

~200 – 300 Mns MAD

Chiffre d'affaires potentiel

~400 – 600 Mns MAD

EBITDA²
(En % du CA)

~5% – 10%

Emplois

~200 – 300 emplois directs et ~2700 emplois indirects



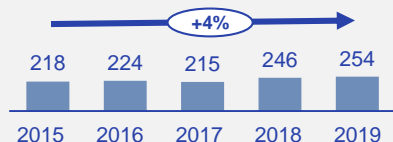
Faits marquants

- Marché mondial des vêtements de travail estimé à \$33 milliards en 2021 et devant croître pour atteindre, ~\$43 milliards en 2028
- Capitalisation sur l'avantage compétitif du Royaume pour le développement de textile de protection individuelles

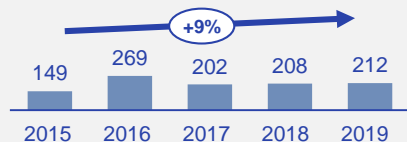


Croissance et taille du marché

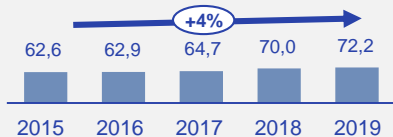
Imports Maroc (Mns MAD)



Imports CEDEAO (Mns MAD)



Imports Europe (Mns MAD)



Principaux pays d'importations du Maroc

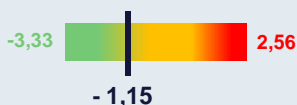
Chine

Local vs. Import

Import 100%



Complexité du produit¹



Principaux intrants requis

- ✓ Coton
- ✓ Polyester
- ✓ Labtex



Principaux avantages d'investissement

Subventions

- ▶ Fonds de Dév. Industriel et des Investissements (FDII)
- ▶ Programme ISTITMAR PME ou TPE, en fonction du CA

Aide à la formation

- ▶ Programme « IDMAJ »
- ▶ Programme « TAEHIL »

Foncier potentiel

- ▶ ZI Had soulaem
- ▶ ZI Tanger
- ▶ Jorf Lasfer
- ▶ ZI d'Agadir

Financement

- ▶ Mezzanine PME
- ▶ Tamwilkom

(1) Product Complexity Index: Diversité et sophistication du savoir-faire requis pour produire un produit. Le PCI est calculé selon le nombre de pays qui produisent ce produit et la complexité économique de ces pays. Les produits les plus complexes, ceux que seuls quelques pays peuvent produire, ont le PCI le plus élevé (i.e. électronique, chimie) vs. les produits les moins complexes (i.e. matières premières, produits agricoles);

(2) Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement

Source : Office des Changes